



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 18

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

16/09/2022

Date d'affichage

16/09/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-deux, le vingt ET un septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :

Mme DURAND Pascale donne pouvoir à Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme WEISS Myriam, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. SANCHEZ Laurent donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme WEISS Myriam

Numéro interne de l'acte : 61

Objet : Attribution de subvention associations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du plan France Relance 2021 « soutien aux actions collectives de transformation numérique de l'économie de proximité », l'association Nay la Dynamique a déposé une demande de subvention pour la mise en place d'une solution numérique « Au bon marchand » auprès de la ville de Nay.

Par délibération du 16 mars 2022, le conseil municipal a validé l'intérêt général de la création de cette plateforme de marché numérique et a autorisé M. le Maire à porter le projet en vue de la demande de subvention auprès de la Banque des Territoires.

En date du 5 mai 2022, la Banque des Territoires soutient cette opération et verse une subvention de 16 416€ le 11 juillet 2022, conformément à la convention de co-financement signée entre la Banque des territoires et la ville de Nay.

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

subvention complémentaire au

ID : 064-216404178-20220921-2022_061-DE

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'attribuer également une comité de jumelage d'un montant de 1182€.

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer la subvention de 16 416 € correspondant à la création de la plateforme de marché numérique à l'association des commerçants de Nay la Dynamique.

DECIDE d'attribuer la subvention de 1182 € au comité de jumelage.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à NAY

Le Maire,

Signé BB

Bruno BOURDAA